

CIRCULAIRE aux

**Employeurs du canton de Fribourg
affiliés à la Caisse ALFA**

La Chaux-de-Fonds, décembre 2019

**CANTON DE FRIBOURG -
Modifications dès le 1^{er} janvier 2020**

Mesdames,
Messieurs,

Dès le 1^{er} janvier 2020, les montants mensuels d'allocations familiales par enfant sont les suivants dans le canton de Fribourg :

Allocation enfant		Allocation formation professionnelle		Allocation naissance/accueil
1 ^{er} et 2 ^e enfant	A partir du 3 ^e enfant	1 ^{er} et 2 ^e enfant	A partir du 3 ^e enfant	Par enfant
CHF 265	CHF 285	CHF 325	CHF 345	CHF 1'500 (inchangé)

Pour financer les montants des contributions au fonds en faveur de la formation professionnelle et les structures d'accueil extrafamilial de jour (0.08%), ainsi qu'au fonds de surcompensation et du versement des allocations légales supérieures par rapport aux allocations statutaires et, compte tenu de l'évolution du "compte spécial Fribourg", le Comité de direction a décidé d'augmenter pour 2020 le taux de cotisation spécial de 0.60% à **0.75%**.

Cette cotisation de 0.75% s'ajoutant au taux nouveau de cotisation global de 2.80%, celui-ci est augmenté pour le canton de Fribourg de 3.50% à :

3.55% dès le 1^{er} janvier 2020

D'ores et déjà, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente, et vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

**CAISSE DE COMPENSATION
POUR ALLOCATIONS FAMILIALES
DE L'INDUSTRIE HORLOGERE**

L'Administrateur



Christian von Sury